

**CALENDRIER DES OPERATIONS LIEES  
AU MOUVEMENT 2024**

ECHEANCES	ETAPES	PUBLIC CONCERNE
<b>Dès la publication de la circulaire Mouvement 2024 (Semaine 2)</b>	<b>Ouverture des déclarations de candidature au mouvement</b>	Contractuels définitifs ou provisoires de l'Académie de Montpellier ou souhaitant intégrer l'Académie de Montpellier
<b>09/02/2024</b>	<b>Clôture des déclarations de candidature au mouvement</b> des enseignants dont le poste sera déclaré comme étant susceptible d'être vacant.	Contractuels définitifs sur poste définitif en activité dans l'Académie de Montpellier
09/02/2024	Clôture des inscriptions pour participation au mouvement	Contractuels provisoires en stage dans l'académie de Montpellier en 2023-2024 Contractuels définitifs de l'Académie de Montpellier, sans affectation durant l'année 2023-2024 et en demande de réintégration à compter du 01/09/2024. Contractuels définitifs de l'Académie de Montpellier, installés sur un poste provisoire en 2023-2024
<b>09/02/2024</b>	<b>Déclaration des postes vacants et susceptibles d'être vacants</b>	Chefs d'établissement
14/03/2024	Clôture des inscriptions au mouvement	Enseignants Contractuels définitifs <b>hors académie</b>
<b>14/03/2024</b>	<b>Publication des postes vacants</b> et susceptibles d'être vacants sur site web académique et ouverture de la campagne de vœux.	Bureau DEEP3
<b>Du 14/03/2024 au 26/03/2024</b>	<b>Saisie des vœux sur postes publiés</b>	Enseignants candidats au mouvement
26/03/2024	Clôture annulation de candidatures	Enseignants renonçant à leur participation au mouvement
<b>Du 26/03/2024 au 08/04/2024</b>	<b>Envoi des CV et candidatures aux chefs des Etablissements</b>	Enseignants candidats au mouvement
15/05/2024 (matin)	Envoi des avis sur candidatures entrantes aux services académiques	Chefs d'établissement
<b>12/06/2024</b>	<b>Commission Consultative Mixte Interdépartementale</b>	Chefs Etablissements Représentants des élus du personnel
Du 13/06/2024 au 18/06/2024	Proposition de nomination des enseignants aux chefs d'établissements	Bureau DEEP3
Période de 15 jours après réception de la proposition nomination des enseignants	Accord ou refus du chef d'établissement	Chefs d'établissements
A réception Accord Chef Etablissement	Nomination de l'enseignant	Bureau DEEP3
48 heures après nomination enseignant	Accusé réception de l'avis de nomination	Enseignants
<b>08/07/2024</b>	<b>Commission Consultative Mixte Interdépartementale relative à la fin du mouvement et à l'affectation des stagiaires 2024</b>	Chefs Etablissements Représentants des élus du personnel